

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 11 octobre 2011

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 15

Date de convocation : 4 octobre 2011

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, BRUCKMANN Jacques, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel, SAENGER Tharcisse

Pouvoirs : FELDMANN Jean-Paul à FLICK Guillaume, COLIN Georges à FLICK Daniel

Absents non excusés :

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011 qui est adopté à la majorité moins trois abstentions (Arbogast, Bruckmann, Steinmetz)

Désignation d'un secrétaire de séance : FLICK Daniel

ORDRE DU JOUR :

1. Choix du maître d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement du site de l'ancienne école et de la traversée sud du village (tranche 1)
2. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % pour la formation des agents territoriaux
3. CCPZ : Transfert de la compétence relative à la création de zones de développement éolien (ZDE)

Délibération n° DCM-027-2011**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Choix du maître d'œuvre relatif aux travaux de réaménagement de la rue principale (tranche 1) et démolition de l'ancienne école avec réaménagement du site**

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la rue principale (tranche 1) et démolition de l'ancienne école avec réaménagement du site.

Trois entreprises ont remis leurs offres dans les délais soit le 30/09/2011 à 12h00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie en date du 30/09/2011 à 14h30 et a retenu l'entreprise ABE Concept en fonction de critères de prix et de valeur technique de l'offre.

Madame le Maire propose aux conseillers de retenir l'offre d'ABE Concept de Saverne pour un montant de 25 025 € HT soit 29 929.90 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- entérine le choix de la commission et retient l'offre d'ABE Concept pour un montant de 25 025 € HT soit 29 929.50 € TTC,
- autorise Madame le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-028-2011**9. Autres domaines de compétences****9.4 Vœux et motions****Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la loi de finances rectificative pour 2011 prévoit un abaissement de la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0.9%.

Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, dès 2012.

Diminuer le taux de cotisation des collectivités locales, aujourd'hui fixé à 1% de leur masse salariale, fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales.

Le conseil municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-029-2011

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Transfert de la compétence relative à la création de zones de développement éolien (ZDE)

Le Maire expose au Conseil que l'énergie éolienne est une des priorités actuelles en matière de production énergétique et s'inscrit dans la politique de développement durable et raisonné soutenue par les pouvoirs publics. Il souligne qu'une étude d'approche laisse penser que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn présente des caractéristiques favorables à l'installation d'éoliennes. Cette pré-étude demande cependant des investigations complémentaires afin de pouvoir proposer, le cas échéant, au Préfet la création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE).

La mise en œuvre de ce dossier ne peut être portée que par une structure intercommunale qui devra disposer de la compétence requise.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn, par délibération de son assemblée en date du 7 juillet 2011 souhaite disposer de cette compétence afin de réaliser une étude de faisabilité de ZDE sur son territoire. L'engagement de ce dossier nécessite donc une modification statutaire pour que la Communauté de Communes exerce la compétence facultative suivante :

« Réalisation et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien sur le territoire intercommunal »

Il demande en conséquence aux élus de se prononcer sur cette prise de compétence par la Communauté de Communes conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'article 10-1 de la Loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité introduit par la Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.
- Considérant la circulaire du 19 juillet 2006 prévoyant la possibilité pour des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscaliser propre de proposer des ZDE.
- Considérant que, en application de ces textes, seuls les projets éoliens implantés dans les ZDE pourront bénéficier, à compter du 15 juillet 2007, du tarif d'obligation d'achat propre à l'énergie éolienne.
- Considérant enfin la nécessité de maîtriser le développement des projets éoliens sur le territoire intercommunal.

Et après avoir discuté,

- **DESAPPROUVE** le transfert de la compétence « EOLIENNE » à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- **DESAPPROUVE** la modification des statuts comme suit :
Article 1 – compétence obligatoire : développement économique
« Réalisation et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien sur le territoire intercommunal »

Adopté à la majorité

moins 5 contre (Arbogast, Saenger, Simon, Steinmetz, Urban) et une abstention (Magnier)

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel